

# Collecte Taxe d'Apprentissage

## Un temps fort de l'année !

Notre Association accueille chaque jour près de **550** personnes en situation de handicap au sein de plusieurs Etablissements et services Médico-sociaux, dont **4** sont habilités à percevoir la Taxe d'Apprentissage :



Si vous êtes une Entreprise assujettie, vous allez très prochainement vous libérer de votre obligation de versement du solde de la Taxe d'Apprentissage via votre déclaration DSN.

## Comment nous désigner bénéficiaire ?

Nous vous invitons cette année à flécher un ou plusieurs de nos Etablissements habilités sur le site officiel SOLTEA à compter du 31 mars 2024, afin que nous puissions bénéficier du versement de votre Taxe d'Apprentissage 2024. (Confère Loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel du 5 septembre 2018)

Pour ce faire vous pourrez retrouver nos Etablissements et services susnommés sur ladite plateforme en indiquant dans le moteur de recherche les éléments suivants :

- **IME les Abeilles de Fontvieille, SIRET 782 727 291 000 18, Code UAI 0132670G**
- **SESSAD les Abeilles d'Arles, SIRET 782 727 291 000 34 Code UAI 0132772T**
- **IME-SIPFP les Abeilles d'Arles, SIRET 782 727 291 000 34, Code UAI 0132772T**
- **ESAT les Abeilles, SIRET 782 727 291 000 42**

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre par téléphone au [04.13.11.12.25](tel:04.13.11.12.25) ou par mail à [contact.siege@lesabeilles.fr](mailto:contact.siege@lesabeilles.fr).

**Encore Merci pour votre soutien !**